Claude Nicolas Tervin

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1697 Sorti : 1698

Né à Paris , le 1677

Mort a , le

Notes bio-bibliographiques

L. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le Confrère Claude Nicolas Tervin

M.M. 612 =

M.M. 612 page 8, 1698

C. Nicolas Tervin, de Paris, âgé de 21 ans, fils de Claude Tervin, sieur du Pin et d'Antoinette Maluriette, a fait ses humanités au collège Mazarin, sa rhétorique à Juilly, sa philosophie à Troyes, a été mousquetaire et capitaine d'infanterie entré le 22 Nov. 1698? vêtu le 24 X. paye 300 livres à l'institution et 250# et son entretien pour toujours

sorti en 1698.

M.M. 618 =

Claude Nicolas Tervin, de Paris, baptisé à S. Roch, fils de Claude Tervin, sieur du Pin et d'Antoinette Maluriette, âgé de près de 21 ans, a fait ses humanités à Mazarin et à Juilly et sa philosophie à Troyes.

A été mousquetaire et capitaine d'infanterie, entré le 22 octobre 1697?.

M.M. 607, 4e catalogue, N 1579 =

Nicolas Tervin, de Paris, entré à Paris en 1697; sorti 1698.

MM. 618, page 7, N° 49

Le confrère Claude Nicolas Tervin

Né à Paris, paroisse St Roch, 21 ans

Fils de Claude Tervin, sieur du Pin, et de Antoinette Maluriette

Humanités au collège Mazarin et Juilly, sa philosophie à Troyes, a été Mousquetaire, capitaine d'infanterie

Entré à Paris le 22 Octobre, vêtu le 24 décembre 1697

Pension : 300# pour l'institution et 250# pour toutes les autres maisons. n'est pas tonsuré.

MM. 612 , **page** , **N°** 51 de ma copie

Le Confrère Nicolas Tervin

Né à Paris, 21 ans

Fils de Claude Tervin, sieur du Pin et Antoinette Malurietta

Humanités à Mazarin, rhét à Juilly, phil à Troyes, a été mousquetaire et capitaine d'infanterie

Entré à Paris le 22 Nov, vêtu le 24 X 1697

Pension 300# rust, 250# études, entretien toujours Sorti 1698

MM 618 p 7 N 50 :

Le Conf. Claude Nicolas Tervin, laïc

Né à Paris (S. Roch) 21 ans

fils de Claude Tervin, sieur de Dupin et Antoinette Miluriette

receu 22 oct human. à Mazarin et Juilly, phil. à Troyes mousquetaire et capit. d'infie

vestu 24 X 1697 300# et 250# pour toutes les autres maisons suivant l'obligation que Mlle Hurtaut a passée devant notaire